

Ce mois-ci...



Mot de la présidente



Geneviève en parle...



Cynthia vous informe...



Fête du personnel de soutien



As-tu vérifié ta paye ?



Ajustement d'horaire



Aménagement d'horaire



Contrat de travail



Délégué et substitut



Dates importantes:

Septembre

- 7 septembre: **Congé** (fête du travail)
- 11 septembre: Date limite pour s'inscrire à la fête du soutien
- 18 septembre: Fête du personnel de soutien
- 21 au 25 septembre: Semaine nationale du personnel de soutien
- 25 septembre: **Pédago**



Mot de la présidente



Chers membres,
Bonne rentrée à toutes et à tous!

Nous espérons que vous avez pu profiter d'un repos bien mérité. En cette rentrée, votre engagement professionnel est essentiel et précieux. Merci d'être là, fidèles au poste, pour nos élèves, nos écoles et nos établissements.

Une nouvelle année scolaire débute, et elle s'annonce particulièrement chargée pour notre syndicat. Nous aurons notamment à nous préparer en vue des prochaines négociations, ce qui nécessitera votre participation et votre mobilisation. Nous poursuivrons également nos travaux en matière de santé et sécurité au travail, un dossier qui demeure une priorité pour nous. Sans oublier les enjeux tel que : revendications sur la surcharge de travail, améliorer la rétention de personnel et l'attraction de nouvelles personnes, reconnaissance de notre profession et plus encore.

La communication sera une clé importante. Pour être bien informés, entendre vos préoccupations et être présents dans chacune des écoles, nous avons besoin de vous. Nous souhaitons donc pouvoir compter sur des déléguées et délégués dans chacune des écoles. Leur rôle est essentiel pour faire circuler l'information, être à l'écoute des collègues. Nous vous invitons à participer aux assemblées, à vous exprimer, à poser vos questions et à rester connectés avec nos différentes plateformes (site internet, infolettre, Facebook) ainsi qu'avec la personne déléguée de votre milieu. C'est collectivement que nous serons plus forts et plus efficaces.

Ensemble, unis à travers les défis. Votre implication, votre solidarité et votre participation font toute la différence.

Je vous souhaite une excellente rentrée, une année scolaire remplie de belles réussites et surtout, une année où nous continuerons à avancer ensemble, pour de meilleures conditions de travail et dans le respect de nos droits.

Solidairement,

Carol Anne Dupré

Pour nous
contacter:



450 424-4626



spstl@videotron.ca

Pour plus
d'information:



Geneviève en parle...

Ensemble pour une nouvelle année !

Chères collègues, chers collègues,

Déjà une nouvelle année scolaire qui débute. C'est avec un immense plaisir et une grande fierté que je poursuis mon engagement à vos côtés cette année, en tant que vice-présidente de votre syndicat.

Que vous soyez de retour après un été bien mérité ou que vous rejoigniez notre formidable équipe pour la première fois, sachez que votre présence est essentielle. Que tu sois au centre de services, au secrétariat, dans les corridors, au service de garde, dans les classes, ou encore au sein des services techniques, administratifs ou manuels, le personnel de soutien est absolument indispensable, peu importe son rôle.

Notre travail est souvent dans l'ombre, mais sachez qu'aucune école ni aucun service ne pourrait fonctionner sans vous!

L'année qui débute apportera certainement son lot de défis, mais ensemble en s'unissant et en travaillant en équipe, nous serons capables de faire face à ces défis et à les surmonter.

Rappelez-vous que votre syndicat sera là à vos côtés pour vous soutenir, vous défendre et s'assurer que vos conditions de travail soient respectées, sécuritaires et saines. N'hésitez jamais à faire appel à nous.

Prenons soin de nous, mais surtout, prenons soin les uns des autres. Je vous souhaite à toutes et à tous une magnifique année scolaire, remplie de petits et de grands bonheurs.

Bonne rentrée 2026 !

*Geneviève Leclerc
Vice-Présidente*



Cynthia vous informe...



Ton sac à dos pour la rentrée !

Voici tous les liens pour t'informer et t'outiller pour cette nouvelle année !
 Simplement cliquer sur la pastille pour vous rendre sur le site web.
 J'en profite pour vous souhaiter une très belle année scolaire !

Cynthia Leduc
 (Secrétaire-trésorière)

Convention
collective

Convention
collective S3
2023-2028

Entente
locale

Entente locale

Arrangements
locaux

Arrangements
locaux

Plan de
classification

Plan de classification



Échelle
salariale



Dépassement de
ratio SDG



Formulaire de
déclaration
(pause non prise,
remplacement...)

Guichet
unique
CSSTL

Pastille harcèlement,
code d'éthique,
rapport d'accident
(croix bleue)



Droits
parentaux



Rabais SPSTL
et FPSS



Facebook
SPSTL



Inscription à
l'infolettre du SPSTL



Site du SPSTL



AREQ



Site de la FPSS



Site de la CSQ



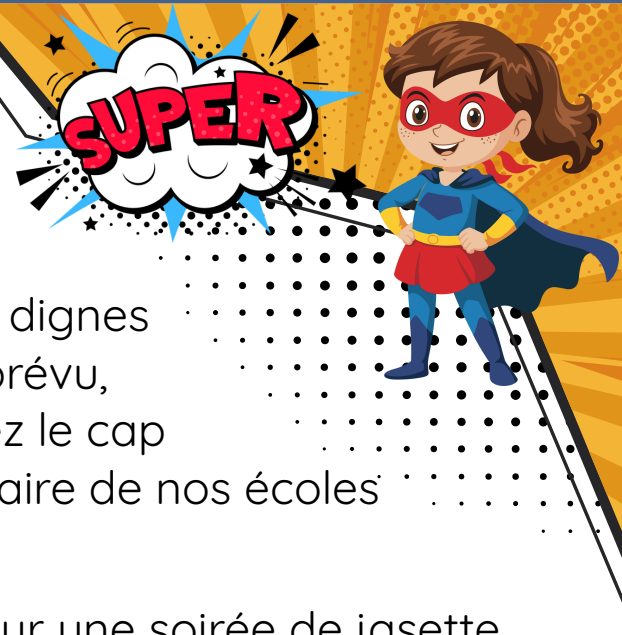
Site de la CNESTT



LaPersonnelle

FÊTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

HÉROS LE JOUR, SOUTIEN TOUJOURS !



Toute l'année, vous accomplissez des exploits dignes des plus grands super-héros. Vous gérez l'imprévu, soutenez les élèves, assurez la sécurité, gardez le cap malgré les défis et contribuez chaque jour à faire de nos écoles des milieux accueillants et vivants.

Il est temps de troquer votre cape invisible pour une soirée de jasette autour d'une bonne pizza!



Enfilez votre costume de super-héros et joignez-vous à nous pour la fête du personnel de soutien scolaire.

Date : Vendredi 18 septembre 2026

Heure : 18h, souper à partir de 18h30

Endroit : Centre communautaire de Coteau-du-Lac



Parce que derrière chaque école extraordinaire se cache une équipe de super-héros exceptionnelle!

Cadeaux et prix de présence. Coupon de tirage de plus si tu es déguisé selon la thématique.

Inscription OBLIGATOIRE
avant le 11 septembre.



Pour nous
contacter:



450 424-4626



spstl@videotron.ca

Pour plus
d'information:



INFORMATION

As-tu vérifié ta paye ?

Il est important de vérifier ton relevé de paie à chaque période de paie. Sur ton talon, tu peux vérifier l'exactitude de tes heures, de ton échelon, tes banques de journées de maladie, ton temps supplémentaire, etc.

Si jamais, il y a une erreur, soit du temps payé en trop ou en moins, tu dois communiquer avec la paie au service des ressources humaines.

Entente locale article 6-11-03 La paie est versée par dépôt direct, à tous les deux (2) jeudis. Savais-tu que la première paie d'une salariée ou d'un salarié est versée dans un délai maximum d'un mois après son embauchage.

Ton relevé de paie est disponible sous format électronique. Tu peux également recevoir ton relevé de paie sous format papier mais tu dois en faire la demande par écrit au centre de services scolaire.

Important de vérifier ton solde de vacances si tu as reporté des journées pour ta relâche. Lorsqu'il y a un changement de % de tâche, ton solde de vacances peut avoir varié. Si tu remarques un changement, tu peux communiquer avec le service de la paie si tu veux y apporter des changements.

IMPORTANT

Ajustement d'horaire

Avec un préavis de 10 jours, ton horaire peut être modifié si cet ajustement d'horaire se situe à l'intérieur d'une amplitude de 60 minutes avant ou après ta journée régulière de travail et ne peut être ajusté que 2 fois par année scolaire.

La deuxième fois, l'ajustement d'horaire doit se situer dans l'amplitude de 60 minutes de ton horaire initial.

Aménagement d'horaire

Un autre droit que t'accorde notre convention S3:

L'aménagement ponctuel de ton horaire te permet de convenir avec ton supérieur immédiat d'un changement de ton horaire régulier de travail. Un tel accommodement doit être compensé par un temps de travail égal à sa durée, sans que cela ne puisse constituer des heures supplémentaires.

Listes d'ancienneté

Les listes d'ancienneté (alphabétique – chronologique – chronologique par corps d'emploi) au 30 juin 2025 du personnel de soutien doivent être envoyées dans tous les milieux par le service des ressources humaines au plus tard le 31 août.

Ces listes doivent être affichées dans vos milieux pour une période d'**au moins 45 jours**, nombre de jours auquel vous avez droit pour demander une révision du calcul de l'ancienneté.

TON CONTRAT DE TRAVAIL

Lors de ton embauche, le centre de services scolaire doit t'informer par écrit de:

- ton statut d'emploi
- ta classe d'emploi
- ton traitement
- ton échelon

Il est important de bien lire toutes les informations.

Le centre de services scolaire doit également t'aviser de toute modification de tes fonctions tout au long de l'année (ajout, surcroît, etc.).



ÊTRE DÉLÉGUÉ(E)/ SUBSTITUT DE SON ÉTABLISSEMENT

Il est primordial d'avoir une personne déléguée dans chaque établissement afin d'être informé et transmettre les informations à vos collègues tout au long de l'année.

S'il y a déjà une personne déléguée, tu peux être substitut et ainsi vous partager la tâche.

Savais-tu que les rencontres de soir sont payées (principalement en ZOOM) ? Le kilométrage lors de déplacement en tant que délégué/substitut l'est aussi.

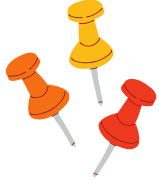
Il y a entre 4-6 rencontres par année.

Tu as un rôle d'information, de lien entre nous et ton milieu.
Pour le reste, l'exécutif syndical est là.

Si ce défi t'intéresse ou si tu as des questions, communique avec ton syndicat.



PENSE À ÇA !



- Chaque rentrée est une nouvelle occasion de faire une différence. Merci d'être au cœur de la réussite de nos élèves. Bonne rentrée!



- Une école, c'est bien plus que des classes : c'est une équipe où chaque rôle compte. Merci de faire partie de cette belle aventure.



- Prendre une pause ne ralentit pas le travail; elle m'aide à repartir du bon pied.



- Une nouvelle année scolaire, c'est une page blanche à écrire ensemble. Que chaque journée soit une occasion de grandir, d'aider et de sourire.



- Si septembre était un sport, le personnel de soutien remporterait la médaille d'or en organisation!



- Mon superpouvoir aujourd'hui? Dire oui à mes priorités... et non à l'idée que je dois tout faire en même temps.



- Votre travail est souvent discret, mais son impact est immense. Merci d'être une force essentielle de notre milieu scolaire.

